

LES CALVAIRES

ON ne connaît pas la date de l'établissement du premier calvaire de St-Julien. M. le Curé Henri Léorat de Picansel écrit dans la délibération pour l'emplacement de celui qu'il fit ériger en 1786 : qu'il avait cru ne devoir point placer les trois croix du Calvaire à *l'endroit où elles l'étaient de toute ancienneté* (calvaire primitif), mais de les descendre plus près du Bourg, parce que la place qu'il a désignée est plus grande, plus commode, étant à l'issue de deux chemins et d'un plus facile abord pour les personnes déjà âgées ou de faible tempérament, ou malades ou infirmes.

Ce premier calvaire était donc plus haut sur le même chemin.

Le deuxième calvaire de 1786, de 28 stations, est très bien décrit par M. le Curé de Picansel, mais on ne peut pas situer aujourd'hui l'emplacement de toutes ces stations.

En 1948-49, au moment des réparations de l'église par M. le Curé Tardy, on a enlevé les bois et grilles des deux premières stations de ce chemin de croix, dont les niches subsistent dehors dans le mur de l'église, face à la Maison Mathevet.

Sur les bois, on distinguait encore les personnages et inscriptions de ces tableaux avec des restes de peinture ayant résisté à toutes les intempéries pendant plus de 160 ans, ainsi que les bois de chêne ou châtaignier sur lesquels les peintures étaient faites.

Le troisième, érigé par M. le Curé Rajat en 1886 est aussi un monument unique.

J. B.

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire) - Le Calvaire - Les Trois Croix



Cliché A. Béraud, Annanay

LES CHATEAUX DE ST-JULIEN

LA légende dit qu'au VIII^e siècle il existait déjà deux châteaux rivaux, qui étaient situés, l'un à Bel-Air (Picoutiou, Pica Tiaô, en patois, Pique-Cul en français), l'autre à Malamort ou Malmotte, au-dessus de Taillis-Vert.

L'abbé Seytre de Bourg-Argental indique les restes du château de Malmotte près de la Rivoire. Il confond une fois de plus la Rivoire avec la Rivory.

Car la Rivory est assez proche des chirats au-dessus de Taillis-Vert. L'emplacement de ces deux châteaux, qui auraient servi de repaire aux Sarrazins, est encore à trouver.

Pour celui de Malamort, ce nom de lieu est indiqué pour les propriétés dans lesquelles on a utilisé l'eau des sources alimentant les fontaines.

Ces sources ont été données le 9 octobre 1892 par Jean-Baptiste Odouard propriétaire à Roué, concédant gratuitement et à perpétuité à la commune les eaux découvertes sur sa propriété située au lieu de Malamort, et la donation dans le même but et mêmes conditions par Jean-Claude Odouard, propriétaire à Malencogne, de toutes les eaux découvertes au Nord-Ouest de sa propriété de Malamort.

Or ces sources sont situées route de Colombier, de suite après la grande carrière de pierre d'Odouard et réparties en descendant dans les rochers jusqu'au Ternay. Je ne sais si d'autres propriétés sur la pente gauche du Ternay portent aussi le nom de lieu Malamort, car on appelle bien aussi Taillis-Vert à Malamort.

Mais pour ce qui est des propriétés Odouard, il existe un chemin pavé celtique venant de celui de St-Julien à Colombier, qui passe bien en pente vers la première maison de Malencogne, traverse la route et monte au-dessus de la grande carrière d'Odouard, qui a présent l'a coupé, ensuite il rentre dans le bois vers des chirats où on le perd sous les aireliers.

Sur ce chemin après la carrière, mon père m'avait montré vers 1900 l'emplacement d'une petite maison dont les fondations dépassaient terre de 50 cm à peine et où l'on voyait encore un restant de gond de fer pour une porte.

Mais dans les chirats, je n'ai pu trouver aucune trace de pierres taillées quelconques. Il faut dire que je n'étais pas compétent.

Jh. Bancel

Le Château de Saint-Julien

Le château de St-Julien à côté de l'église doit être très ancien, avant l'an mille sans doute. Les fossés ont été comblés après la Révolution, des tours démolies et aujourd'hui on ne reconnaît plus son emplacement qui est couvert par des maisons construites sur ses fossés et dépendances.

On voyait encore en 1964, dans la cour du côté de l'église, les pierres des mâchicoulis qui avaient été cassées à ras le mur quand on a transformé le château en locaux d'habitation. Un crépissage récent cache maintenant ces pierres. On voyait aussi une fenêtre dont les pierres de taille laissaient voir les barreaux de fer carré rapprochés de 15 cm tout le tour, et coupés au ras des pierres, et qui devait être la fenêtre de la prison.

On voit encore dans la cour une des tours, éventrée du haut en bas, qui laisse voir les marches de pierre cassées à ras le mur.

Une tour semblable qui lui faisait pendant, se trouvait dans le jardinet du presbytère, du côté route. Elle a été démolie quand on a construit le presbytère actuel.

Une troisième tour sépare la maison Trouillet d'avec la maison Bohé. Vis-à-vis cette tour, de l'autre côté de la rue Vieille actuelle, il y a une quatrième tour semblable dans la maison Dumas. Il paraît qu'il y avait autrefois une porte entre ces deux tours, qui était une entrée du château, et qui est devenue la rue Vieille par la suite.

Une cinquième tour se trouvait encore derrière ce qui est aujourd'hui la maison Quiblier.

Des fossés entouraient tout le château. Une deuxième entrée devait être vers la porte marquée Blachon 18, car en creusant la petite place pour loger une citerne d'essence, les maçons découvrirent un morceau de route pavée s'y dirigeant. Sans doute y avait-il là un pont-levis pour traverser le fossé et un donjon démolí dont les pierres ont servi à bâtir les maisons d'alentour.

En effet, on peut voir au basoir d'une fenêtre de l'ancienne mairie, côté église, un blason semblant plus ancien que celui des de Gaste. Il en existe un autre semblable dans le mur de la cave de la maison Trouillet, mur qui doit correspondre à l'emplacement de l'ancien fossé.

Dans le château et dans la cuisine de M. Magnard, il reste une belle cheminée de pierre sur laquelle est sculpté le blason du dernier seigneur Bollioud, qu'on a reproduit sur les bannières des sociétés de St-Julien.

Après la mort du dernier seigneur Bollioud, ses héritiers, Mrs de la Chapelle et St-Trivier, le vendirent à M. Brice Léopold qui en revendit une partie en 1811 pour servir de presbytère, le reste à M. Gabriel Henry Corompt le 12 Avril 1815, lequel Corompt le revendit le 24 Janvier 1819 à Jean-Marie Blachon dont son fils Jean-Louis Marie Blachon hérita.

Le 29 Août 1887, J.L. Blachon le revendit à M. Jean-Baptiste Clément menuisier. Les filles de M. Clément le revendirent vers 1921 à M. Louis Magnard dont la veuve en est la propriétaire actuelle.

J.B.

Le Château de la Rivoire
(Rivory, Riverie)

Note J.B. — La Rivoire est le nom d'un domaine limité par des cours d'eau. C'est ainsi que la propriété en question avait pour limites primitives le ruisseau de Maimbœuf, de Condamin, la Déome, et probablement aussi le ruisseau de la Garinière (autrefois Gallinière), qui sépare le département de l'Ardèche de celui de la Loire. On peut dire certainement, parce qu'on le voit dans la vente de 1805, que le domaine avait pour limite le chemin de Marie à Annonay.

Ce domaine dépendait du Baillage de Malleval et ensuite de celui de Bourg-Argental. L'origine du château, construit sur ce territoire, est très obscure. Les documents qui auraient pu faire la lumière sur l'histoire de ce château ont été vraisemblablement détruits pendant la période révolutionnaire.

En 1852, l'Abbé Chaland écrit ce qui suit sur l'origine du château, texte reproduit par M. Nicod d'Annonay :

“Vers la fin du IX^e siècle, en l'an 879, Bozon, beau-frère de Charles le Chauve et gendre de l'Empereur Louis le second, persuadé de l'innocence d'Engelberge épouse de l'Empereur, donna un cartel de défi aux calomnieurs, les terrassa l'un et l'autre et leur fit rendre hommage l'épée sur la gorge à la vertu de l'Impératrice, dont il eut pour prix de sa générosité le titre de Roi d'Arles et la main d'Ermenengarde sa fille unique.

Ce fut Bozon qui se fit encore élire Roi de Provence par l'assemblée des Évêques et des grands diocèses de Lyon, Vienne et Valence, et qui vint établir sur le territoire de St-Julien le beau château qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Larivoire, dont il prit le titre ; ses armes portaient une pomme d'ivoire. L'Empereur Charles le Gros ayant pris Vienne, Bozon fut obligé de lui rendre hommage de son royaume ; nous avons encore une lettre de cet empereur à Bernard, marquis de Gothis et comte d'Auvergne, dans laquelle il le remercie d'avoir fidèlement résisté au tyran Bozon de Larivoire.

Dans le concile de Valence, Louis, fils de Bozon de Larivoire, est encore reconnu roi de Provence. Après lui, la famille se contenta du titre de seigneur de Larivoire. Enfin, le dernier rejeton de la famille périt dans un combat sanglant aux temps malheureux de la féodalité”.

(Extrait des Mémoires de St-Julien par l'Abbé Chaland).

Il nous paraît plus vraisemblable de dire suivant le cliché connu que l'origine de ce château se perd dans la nuit des temps.

(Abbé Peillon, *Écho de septembre, octobre et novembre 1907*).

Si l'existence de Bozon ne se discute pas, son séjour à Larivoire reste douteux. Peut-être aurait-il fait construire le château de 869 à 879, alors qu'il était gouverneur et comte de Lyon et de Vienne, ou bien de 879 à sa mort en 887, lorsqu'il était Roi d'Arles ? Mais pourquoi aurait-il choisi ce lieu écarté de la grande voie de la vallée du Rhône ? Mystère...

Dans la partie “*Origines de St-Julien*”, je reproduis d'autres notes sur Bozon tirées du Grand Larousse et du Livre “*Le Royaume d'Arles*”, de Fournier (Paris, 1891).

La similitude de nom : Rivoire et Rivory, a fait confondre ces lieux par plusieurs auteurs régionaux, notamment par M. l'Abbé Seytre de Bourg-Argental, "De la Tour Varan, Armorial et Généalogie", de E. Nicod d'Annonay : "Une Famille de Gentilhommes annonéens", etc. sur le propriétaire du château en 1527, au moment de la fuite du Connétable de Bourbon.

En effet, à cette date, Aymar d'Harenc de la Condamine était seigneur de la Rivory et non de la Rivoire. On peut voir sur le registre des baptêmes à la Mairie de St-Julien les signatures des Lacondamine, assistant comme témoins, Harenc de Lacondamine seigneur de la Rivory et du Verdier, qui étaient leurs domaines.

L'Abbé Chaland en 1852 dit que c'est le château de la Condamine qui fut rasé (ce qui est la vérité), et le verre dans lequel but le Connétable de Bourbon fut toujours conservé au château de la Condamine, où les d'Harenc ont toujours habité, transmis ensuite à la famille de Monterno leurs successeurs, jusqu'à la vente du château et des domaines. D'ailleurs, dans les caves du château, on a retrouvé des vieux murs de l'ancien château rasé.

De 1527 à 1575, où le château de la Rivoire appartient aux de Gaste, seigneurs de St-Julien, on aurait trouvé la trace de sa vente par les d'Harenc, ce qui confirme l'erreur de propriété.

J.B.

En 1575, le château semble appartenir au seigneur de Lupé et St-Julien. Voici ce que nous lisons dans les mémoires d'Achille Gamon publiées par Brun-Durand :

"Quelques soldats protestants de la garnison d'Annonay s'emparèrent le 20 Février 1575 du château de la Rivoire appartenant à la dame de Lupé (Marguerite de Gaste, fille de Claude de Gaste et veuve de Jean d'Apchon, seigneur de Montrond) et y mirent garnison sous le commandement du capitaine Pinet, un ancien tailleur d'Annonay.

François de Mandelot, seigneur de Passy, gouverneur catholique du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et Christophe, seigneur de St-Chamond, firent venir deux coulevrines à Maclas et investirent le château de la Rivoire par trois compagnies de gens de pied, le 5 mars suivant. Les protestants ne les attendirent pas, "abandonnèrent sur la nuit le lieu qui n'était pas tenable, et passant entre deux corps de garde, se retirèrent en sûreté dans Annonay. Il y fut mis une garnison par les catholiques sous le capitaine la Gouionnière."

M. l'Abbé Chaland, dans ses Mémoires (page 10), dit que le château passa successivement des seigneurs de Lupé aux Pichon de Missy, puis aux Sénozan de Périgord, seigneurs de Malleval et St-Pierre-de-Bœuf, enfin au XVIII^e siècle à Messire Bollioud seigneur de St-Julien-Molin-Molette.

Messire François-David Bollioud, seigneur de St-Julien et receveur général du Clergé de France à Paris, avait acheté la baronnie d'Argental vers 1751. Quelques années après il acquérait la seigneurie de la Rivoire (la légende locale dit que Messire Bollioud l'avait gagnée par une partie de cartes dont elle était l'enjeu).

Une fortune immense, et qui s'est ensuite divisée entre plusieurs collatéraux, "M. de la Chapelle, M. de St-Trivier, etc", ne lui donna pas le bonheur. Peu d'hommes ont essuyé autant de chagrins domestiques. La dame de la Tour du Pin, son épouse, se sépara de lui, et son fils unique, tué en duel à la fleur de l'âge, eut les honneurs de l'apothéose à Annonay, loge des Francs-Maçons.

Il mourut en 1788, laissant le souvenir impérissable d'un homme de Dieu.
(Mémoires de St-Julien, essai historique sur le Forez. A. Pourret des Gauds).

Ses héritiers revendirent aussitôt le domaine de la Rivoire à la famille Mignot d'Annonay.

Claude Mignot acquit le 20 Messidor An III le domaine de Larivoire de M. François Broussard de la Chapelle, propriétaire à Beaune, et de dame Françoise Bellet de St-Trivier, son épouse, représentés par Coste de Bourg-Argental (Antoine Pourret et Monchovet notaires à Bourg-Argental). Divers tènements étaient exceptés de cette vente et plus tard, le 9 Juillet 1811, Claude Mignot acquit de Jean Coste la moitié du pré de la Garinière.

A la mort de Claude Mignot, le domaine passa à son fils aîné Louis Fleury, qui le rétrocéda bientôt à son frère Claude-Marie Vincent Mignot. Celui-ci venait de perdre sa femme, Augustine Thérèse Seguin, sœur de Marc Seguin, le créateur du chemin de fer (c'est au château de la Rivoire que Marc Seguin aurait mis au point le bélier hydraulique).

Il s'enferma à Larivoire, et pour faire diversion à sa douleur, y exécuta d'importants travaux. Il mourut en 1849 après avoir été Président du Comité pour assurer le maintien de l'ordre et du Comité électoral de 1848. Il laissa à sa fille la jouissance de Larivoire, où, jusqu'à la mort de celle-ci et pendant 30 années, la famille Mignot se réunit chaque été.

Le domaine fut attribué en 1880 au fils aîné J.B. Vincent Mignot, décédé le 17 novembre 1906.

(Abbé Peillon, Écho, août à novembre 1907).

Le château appartient toujours en 1966 à la famille Mignot.

Le Château de la Condamine

On ne sait pas non plus quand fut construit le premier château qui fut rasé vers 1530, par ordre de François I^{er}, parce que le seigneur marquis de Harenc avait hébergé le Connétable de Bourbon, suzerain du Forez, embrassé sa destinée, et passé avec lui en Italie sous les drapeaux de Charles-Quint où ils furent tués tous les deux sous les murs de Rome en Janvier 1527.

Le château fut relevé, mais sans tours ni donjon, ni fossés.

L'entrée de la propriété se trouve sur la route d'Annonay, de suite à la sortie de St-Julien, après la ferme Sauzéat. Les piliers du portail de fer supportent l'un le buste de Jean qui Rit, l'autre Jean qui Pleure.

Le château qui est dans le parc a toujours été habité et entretenu, jusqu'à la vente en 1924 aux Sœurs Servites de Marie qui le revendirent en 1926 à M. Dussuc-Corompt.

M. le Vicomte de Monterno

(notice nécrologique)

Le 27 janvier 1914, ont lieu à St-Julien-Molin-Molette les obsèques de Monsieur le Vicomte de Monterno. Très simples, suivant la volonté du défunt, elles ont été imposantes

par le nombre des assistants. Toutes les usines avaient cessé le travail afin que la population entière puisse accompagner à sa dernière demeure cet homme de bien si universellement estimé. Les enfants des écoles libres, le Cercle Jeanne d'Arc, le clergé de la paroisse, précédaient le corps porté par ses fermiers et ses serviteurs.

Le deuil était conduit par M. de Monthelie, le baron de Veyrac et M. de Boysson ses gendres. Venaient ensuite de nombreux parents et amis, le Conseil municipal, la Société de Secours Mutuels dont il avait été le fondateur, la Société des Sapeurs-Pompiers. Pendant le parcours et à l'église, l'Harmonie du Cercle a fait entendre des morceaux funèbres.

Avant l'inhumation, qui a eu lieu dans la chapelle du château, toute la population de St-Julien a défilé une dernière fois devant son cercueil. Monsieur le Vicomte avait été maire de St-Julien, et c'est à lui qu'est dû l'établissement des fontaines publiques. Homme d'un grand dévouement et d'une grande générosité, il s'intéressait à toutes les œuvres bienfaisantes et religieuses.

Il fut un des plus fermes soutiens et le vaillant défenseur des Écoles Catholiques.

Depuis 1851, l'école communale de St-Julien était dirigée par les Frères Maristes. A la mort de son titulaire (M. Jeunet, en religion frère Agabe), survenue le 2 Septembre 1888 au retour d'une saison d'eau à Allevard, l'école fut laïcisée, parce que, d'après la loi de 1886, aucune nomination d'instituteur congréganiste ne pouvait plus être faite dans les écoles communales. M. le Curé Rajat, M. le Vicomte de Monterno et MM. les industriels de St-Julien s'occupèrent sans retard de réorganiser une école privée. La grande difficulté était de trouver un local. Les anciens bâtiments de l'imprimerie de foulards ayant été offerts gracieusement, on se hâta d'aménager ce local et de faire les réparations nécessaires. M. le Vicomte visitait souvent les travaux, s'intéressait vivement à cette œuvre en encourageant les ouvriers, les pressait d'activer les travaux. En quelques jours tout fut prêt, et le nouveau directeur put faire, vers le 20 Octobre, la déclaration d'ouverture.

L'Inspecteur d'Académie ayant fait opposition à l'ouverture de l'école, M. le Vicomte fit plusieurs voyages à St-Etienne pour plaider la cause de l'école, provoqua la réunion du Conseil Municipal dans le but d'obtenir un vote favorable à l'ouverture de l'école libre.

Ce vote fut rendu à l'unanimité. M. le Vicomte de Monterno, M. Etienne Gillier, M. Robin furent députés par le Conseil municipal pour porter à la Préfecture les desiderata de la population, manifestés par le vote de ses édiles. Leurs efforts furent couronnés de succès, le Conseil départemental leva l'opposition et le 10 Décembre 1888 l'école put s'ouvrir, à la grande satisfaction de toute la population.

Mais ce local n'était que provisoire. La nécessité d'installer l'école dans un site plus accessible s'imposait. M. le Vicomte et MM. les Membres de son Comité firent l'acquisition du terrain où l'école libre s'élève aujourd'hui. Le Comité chargea M. Eugène Gillier d'être l'architecte de la nouvelle construction et de diriger les travaux, ce qu'il fit avec dévouement et un talent que tout le monde a admirés. Le 1^{er} octobre 1894, la nouvelle école ouvrait ses portes.

L'année 1903 sonna le glas des Congrégations religieuses. La loi sur les Associations prononçait leur dissolution, mettait leurs biens sous séquestre et les livrait à la rapacité des liquidateurs dont quelques-uns se sont fait une triste célébrité. De nouveau l'école fut fermée, et les instituteurs congréganistes se virent condamnés à se séculariser pour pouvoir continuer leur œuvre d'apostolat.

Mais bientôt, M. le Vicomte fut traduit devant le tribunal de St-Etienne, accusé d'avoir favorisé la reconstitution de l'école avec des maîtres dont on contestait la sincérité de la sécularisation. Du mois de mai au mois d'octobre 1903, il comparut quatre fois devant le juge d'instruction. Enfin, le 12 Décembre, le tribunal cita à la barre M. le Vicomte et les intéressés. Maître Germain de Montauzan et Maître Prénat présentèrent la défense des prévenus. Le jugement fut rendu le 28 Juillet 1904. Aussitôt notifié, M. le Vicomte et les instituteurs se pourvurent en appel devant la cour de Lyon. Maître Germain de Montauzan défendit M. le Vicomte de Monterno ; Maître Jacquier plaida pour l'école et son directeur. Il enleva l'auditoire, convainquit les juges par son argumentation serrée et éloquente, et réduisit à néant les griefs imputés aux accusés. Quelques jours après, la Cour d'appel réformait le jugement de St-Etienne et renvoyait les accusés sans frais ni dépens.

L'école était sauvée. M. le Vicomte en éprouva une très grande satisfaction, se glorifiant avec raison d'avoir eu l'honneur de s'asseoir sur ce banc d'infamie réservé d'ordinaire aux malfaiteurs.

M. Claudius Gillier remplaça M. le Vicomte à la présidence du Comité de l'école. Mais celui-ci ne se désintéressa jamais de l'Oeuvre à laquelle il avait tant travaillé. Jusqu'à la fin de sa vie, il lui resta dévoué et fut un de ses plus fermes soutiens.

Sa mémoire survivra dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne et son nom restera inscrit en lettres d'or dans les annales de nos écoles libres. Dieu veuille récompenser cette vie dont les traits caractéristiques furent : l'esprit de foi, la bonté, la charité et le dévouement aux œuvres catholiques.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.

(Abbé Peillon, Écho de mars 1914).

Note J.B. — Monsieur Jacques Christian Penet, vicomte de Monterno, né en 1831. - Dès 1880, il fonda la Société de Secours Mutuels dont il resta président jusqu'en 1901.

En 1888, l'école communale de garçons ayant été laïcisée, grâce à son généreux concours, une autre école put s'ouvrir qui permit de garder les maîtres dévoués qui depuis près d'un demi-siècle avaient su mériter la confiance universelle.

Il fut maire de St-Julien de 1892 à 1896. C'est à lui qu'est dû l'établissement des fontaines publiques. Il fonda en 1900 le Syndicat agricole dont il fut le président. En 1893, l'école se transporta dans le nouvel immeuble construit par une société civile dont il devint président.